**Se croyant atteint d’une leucémie incurable, il tue sa femme**

**Le drame révélé ce jeudi par «le Parisien» s’est noué il y a une semaine, dans le pavillon familial qu’occupent Nicolas, son épouse Nathalie et leurs trois enfants à Antony (Hauts-de-Seine).**

Il se croyait condamné et ne supportait pas l’idée que sa femme puisse refaire sa vie avec un autre. Alors Nicolas D., 43 ans, a décidé de la faire disparaître. Il l’a tuée à coups de marteau, avant de tenter de mettre fin à ses jours. Le père de famille a renoncé à son [suicide](http://actualites.leparisien.fr/suicide.html), mais pas au [crime](http://actualites.leparisien.fr/crime.html). Ne souffrant finalement d’aucune pathologie, il a été mis en examen et écroué.

Ce drame épouvantable s’est noué il y a une semaine, dans le pavillon familial qu’occupent Nicolas, son épouse Nathalie et leurs trois enfants à Antony (Hauts-de-Seine) après que le père de famille s’est auto-diagnostiqué une leucémie fatale. Depuis des mois, ce cadre au salaire confortable ressent de violentes douleurs au dos.

Il ne s’est jamais remis d’une opération d’une clavicule. A la fin de l’été, les douleurs viennent aussi de l’abdomen. Rien d’alarmant à l’examen radiographique, mais des analyses sanguines révèlent un taux de leucocytes trop élevé. Nicolas se renseigne sur [Internet](http://actualites.leparisien.fr/internet.html). Associées au taux de leucocytes, les douleurs du ventre seraient symptomatiques de la leucémie, déduit le père de famille. Dès lors, il est convaincu d’être condamné. « Ça me faisait peur, a-t-il expliqué aux enquêteurs de la police judiciaire des Hauts-de-Seine. J’ai toujours été fou amoureux de Nathalie. Je ne pouvais concevoir qu’elle vive avec un autre. La jalousie… » a-t-il poursuivi.

Au matin du 19 octobre, il passe à l’acte. Selon son récit et les premières investigations policières, Nathalie est frappée d’un coup de marteau une première fois, alors qu’elle s’éveille à peine. Son mari lui assène peu de temps après un deuxième coup de marteau, puis un autre encore.

Comme un matin ordinaire, le père de famille réveille alors son plus jeune fils, âgé de 10 ans, lui prépare le petit déjeuner avant le départ à l’école. Les deux autres enfants, de 13 et 15 ans, ont déjà quitté la maison. Ne restent que Nicolas et Nathalie, gisant dans le lit, inconsciente. Il fonce vers les berges de Seine, en Seine-et-Marne, mais n’a « pas le courage » de se tuer, a-t-il avoué. Il se résout à rentrer au domicile familial, où l’attendent les enquêteurs de la PJ, en planque depuis des heures. Car vers midi, l’aîné des enfants est rentré à la maison.

Il découvre avec effroi une lettre de son père annonçant la mort de sa mère et son imminent suicide. La lettre donne aussi la marche à suivre pour que les futurs orphelins ne manquent pas d’argent. L’adolescent se précipite dans la chambre parentale. La tête ensanglantée, sa mère repose dans le lit, déjà en état de « mort cérébrale ». Elle s’est éteinte deux jours plus tard à l’hôpital. Quelques heures avant son décès, Nicolas a été mis en examen pour « meurtre par conjoint » et écroué, après avoir appris qu’il était en bonne santé.